

# Les mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité



Delphine MORANDEAU / Jean PLATEAU  
CGDD/SEEI et BBOP  
15 avril 2010

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer  
En charge des Technologies vertes et des négociations sur le climat

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Plan de la présentation

**1 Les principes clés de la compensation**

**2 Exemples de projets d'infrastructures**

**3 Les travaux en cours**

**4 Focus sur le Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP)**

# Les principes clés de la compensation

- Démarche environnementale
- Définition
- Principes clés

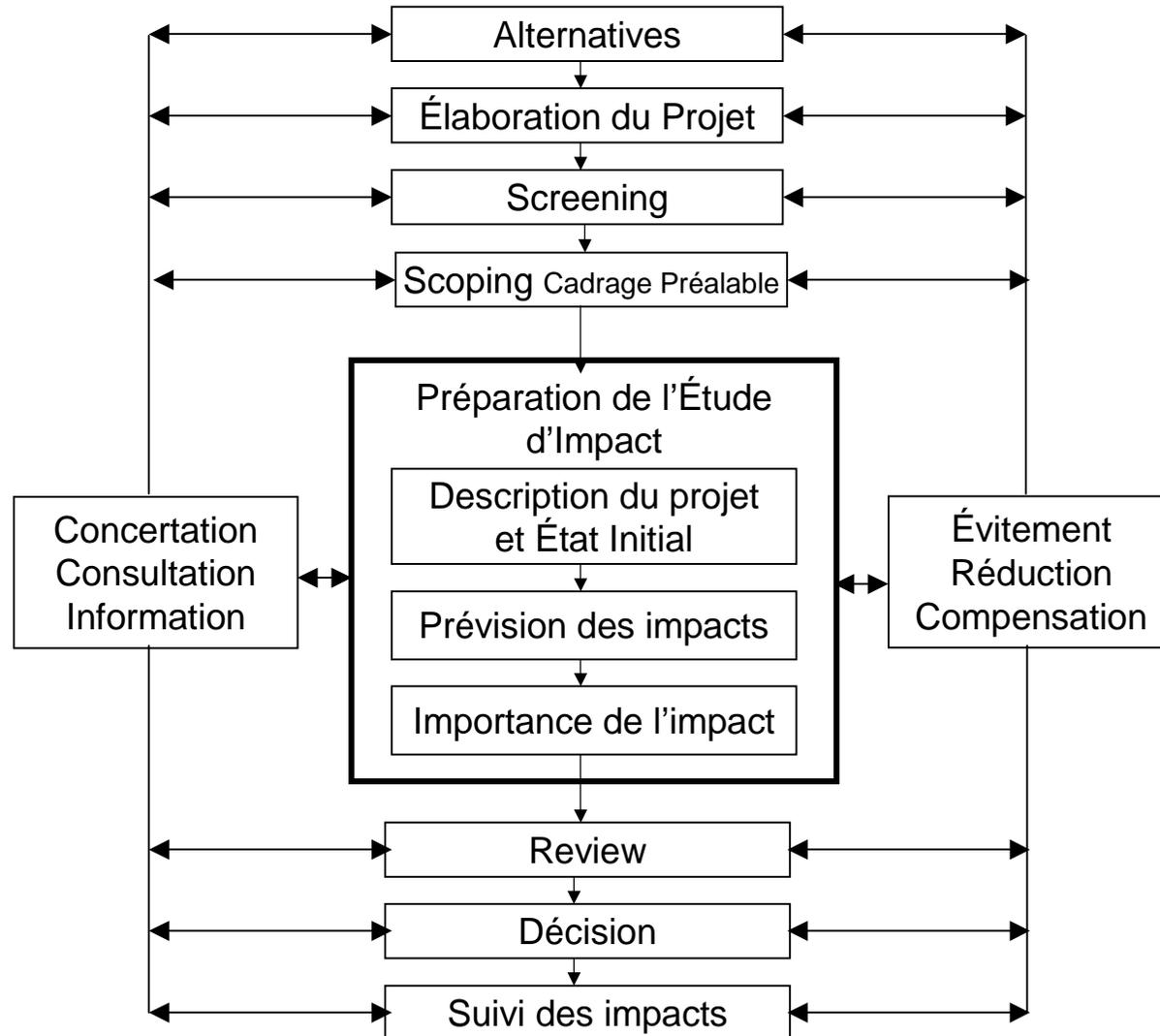
# Les procédures d'instruction

1

- **Evaluations environnementales des plans, schémas et programmes** (Directive 2001/42)
- **Etudes d'impact** (Directive 85/837)
- **Evaluations des incidences Natura 2000** (directives Oiseaux de 1979 et Habitats faune flore de 1992)
- **Etudes des incidences loi sur l'eau** (loi du 3 janvier 1992)
- **Demandes de dérogation pour espèces protégées** (articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement, arrêté du 19 février 2007)

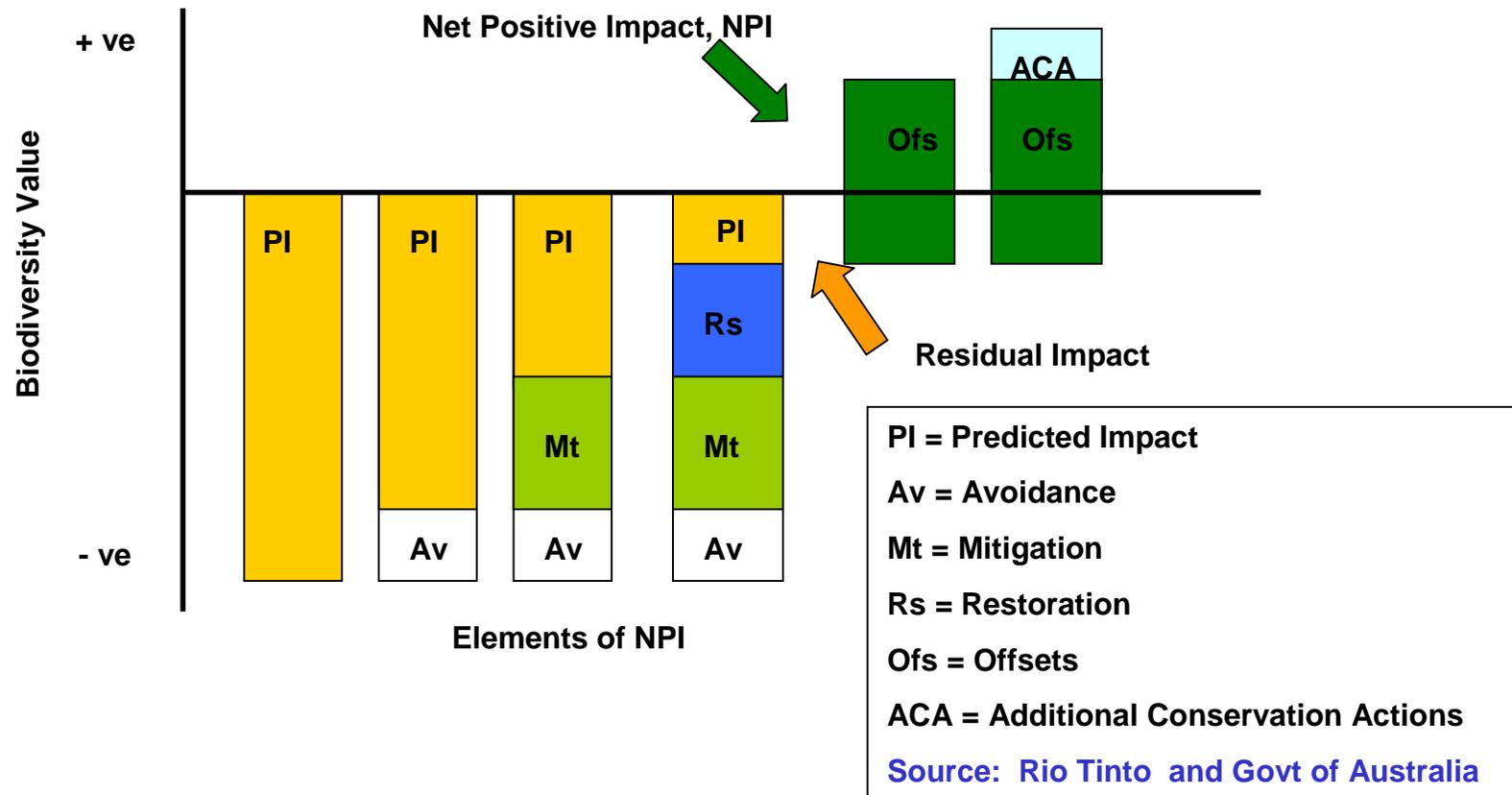
# L'évaluation environnementale

1



# Mitigation hierarchy (BBOP)

1

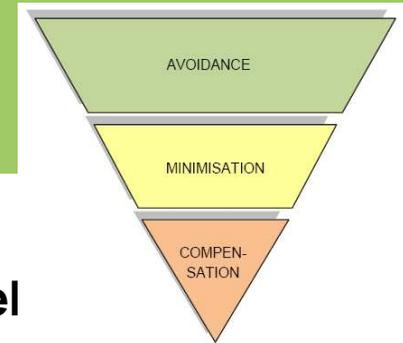


# Définition(s) d'une mesure compensatoire

1

- Action visant à offrir une **contrepartie positive à un impact dommageable non réductible** provoqué par un projet, de façon à maintenir la biodiversité dans un **état équivalent ou meilleur** à celui observé avant la réalisation du projet. Elle n'intervient que sur l'**impact résiduel**, lorsque toutes les mesures envisageables ont été mises en œuvre pour éviter puis réduire les impacts négatifs sur la biodiversité.
- *Biodiversity offsets are **measurable conservation outcomes** resulting from actions designed to compensate for significant residual adverse biodiversity impacts arising from project development after appropriate prevention and mitigation measures have been taken. The goal of biodiversity offsets is to achieve **no net loss and preferably a net gain of biodiversity** on the ground with respect to **species composition, habitat structure, ecosystem function and people's use and cultural values associated with biodiversity.***
- Distinction faite par le BBOP entre :
  - « Biodiversity offsets »
  - « Compensatory measures »

# Des principes clés



1

- **Compensation portant sur l'impact résiduel éventuel après évitement et réduction des impacts**
- Objectif de « **pas de perte nette** » au niveau du projet
- **Equivalence** (« espèce pour espèce, habitat pour habitat »)
  - Ensemble de règles/méthodes qui visent à ce que les mesures compensatoires soient suffisantes (type, quantité, qualité) au regard de la menace qui pèse sur les espèces ou leurs habitats, pour assurer la non perte (voire un gain) de biodiversité.
  - Objectif : atteindre au moins l'égalité entre le dommage (espèces ou habitats impactés) et la restauration écologique (espèces ou habitats restaurés), en tenant compte de la fonctionnalité des milieux et des exigences écologiques des espèces concernées.
  - Dimensions écologique et territoriale (compensation locale)
- **Additionnalité** écologique et en termes d'action publique

## Exemples de projets d'infrastructure

- Infrastructure ferroviaire
- Infrastructure énergétique



# Canalisation de transport de gaz Fos Cavaou – St Martin de Crau 2006-07 PACA

2

- Compensation au titre de **Natura 2000** (installation dans la RNN de Crau)
- **Méthode d'évaluation des variantes robustes** avec pondération selon la valeur patrimoniale des espèces et habitats (classification des enjeux) et la fragmentation
- Evaluation des impacts résiduels selon le **scénario le plus défavorable**
- **Analyse qualitative et semi-quantitative :**
  - Habitat prioritaire : surface en ha (6 ha de coussoul détruits) et % dans le site Natura 2000 (0,06%)
  - Espèces du cortège : recensement dans un tableau, estimation qualitative de l'impact résiduel (enjeu patrimonial, type d'impact : dérangement, perte réversible d'habitat, etc.)
- **Compensation** au titre de la Directive Habitat :
  - Acquisition foncière de 70 ha de coussouls non gérés (ratio 1/10) dans la plaine de la Crau
  - Rétrocession au Conservatoire Régional (CEEP), protection (réserve régionale)
  - Coût : 1,2% du montant total du projet (mais pas de prise en compte du coût de gestion)

3

## Travaux en cours

- Appuis méthodologiques
- Suivi de la mise en œuvre
- Evaluation

# Appuis méthodologiques

3

- **Documents méthodologiques sectoriels :**
  - Guide sur les études d'impact des carrières
  - Guide sur les éoliennes
- **Guides régionaux** (ex : PACA, Midi-Pyrénées)
- Doctrine sur les dossiers de **demande de dérogation pour espèces protégées**
- Projet de **lignes directrices sur la compensation**, transversales sur les cadres réglementaires (dont volet sur l'articulation des procédures)
- Mise à disposition **d'informations pertinentes** sur la biodiversité :
  - Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)
  - Observatoire national sur la biodiversité (lancé en mai 2010)
  - Réflexions sur le développement d'atlas locaux et d'inventaires ciblés

# Suivi de la mise en œuvre

3

- Des  **systèmes de suivi locaux (DREAL)**
  - Outils pérennes (ex : espèces protégées) ou mis en place pour certains projets clés
  - Demande de reporting, tableaux de suivi, comités de suivi, visites de terrain, etc.
  - Besoin d'outils dans les DREAL pour capitaliser les connaissances
  
- Des  **modalités précisées et renforcées** en application des lois Grenelle
  - La décision de l'autorité qui autorise le projet fixe les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation
  - Police des études d'impact lorsque les polices existantes ne s'appliquent pas

# Test d'instruments innovants

3

- Rappel sur les **modalités de mise en œuvre** des mesures compensatoires
  - Par le maître d'ouvrage
  - Par un prestataire (« approche par la demande »)
  - Par un opérateur d'une banque de compensation (« approche par l'offre »)
- Tester des **instruments innovants** pour améliorer la mise en œuvre de la compensation : **expérimentation de l'offre de compensation**
  - Logique : anticiper les besoins de compensation
  - Cadre expérimental
  - Objectif : quelques opérations expérimentales diversifiées
  - 1e opération expérimentale lancée en mai 2008 en plaine de Crau avec CDC Biodiversité

# Focus sur le Business and Biodiversity Offsets Programme

4

- Un réseau international sur la compensation
- Les activités du BBOP
- Les méthodes d'évaluation

Web: [www.forest-trends.org/biodiversityoffsetprogram](http://www.forest-trends.org/biodiversityoffsetprogram)  
Email: [bbop@forest-trends.org](mailto:bbop@forest-trends.org)

# Présentation du BBOP

4

- **Un réseau international constitué de :**
  - 12 entreprises (principalement secteurs financier et énergétique)
  - 7 pays (Afrique du Sud, Australie, Etats-Unis, France, Mexico, Nlle-Zélande, Pays-Bas)
  - 15 ONG (BirdLife, FUNBIO, Conservation International, Forest Trends, etc.)
  - 5 organisations inter-gouvernementales (IFC, UICN, Ramsar, PNUE, PNUD)
  - 10 consultants
  
- **Structure**
  - Noyau : secrétariat et organe de décision (Executive Committee)
  - Groupe consulté pour avis (cinquantaine de membres, dont MEEDDM)
  - Réseau de correspondants (plus de 1 000 membres)

# Activités du BBOP

4

## Résultats jusqu'à aujourd'hui

- Documents méthodologiques
- Brochure synthétique
- 10 principes clés
- 6 opérations pilotes (construction, mines, etc.)

## Projets d'ici 2010

- Politiques : partenariats/conseil avec des pays sur la compensation
- Opérations pilotes
- Lignes directrices sur la conception et la mise en œuvre des mesures compensatoires (dont méthodes d'évaluation des impacts)
- Formations et renforcement des capacités
- Communication
- Protocoles sur l'audit des mesures compensatoires (assurance)

1. *Pas de perte nette*
2. *Résultats de conservation additionnels*
3. *Respect de la séquence éviter/réduire/compenser*
4. *Limites à ce qui peut être compensé*
5. *Contexte paysager*
6. *Participation des parties prenantes*
7. *Equité*
8. *Résultats de long-terme*
9. *Transparence*
10. *Science et savoirs traditionnels*

# Les méthodes d'évaluation des impacts et des gains

4

## ■ 4 méthodes

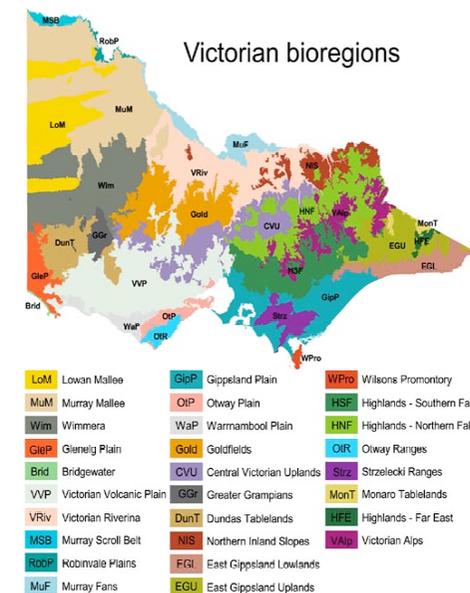
- Surface seule (généralement non pertinent : 2 ha ne sont jamais égaux)
- **Surface x qualité** (ou condition) : approche majoritaire (variations selon pays)
- Surface x indicateurs d'espèces (mais souvent manque de données)
- Evaluation économique



## ■ Exemple : Etat de Victoria en Australie

- Biobanking
- Approche par biorégion
- Benchmarking

Click on relevant bioregion (table) below to take you to a list of EVCs and benchmarks within the bioregion.



# CONCLUSIONS

- Compensation **en dernier recours**
- **Etat des lieux** en cours au MEEDDM
- Des actions visant à une **meilleure prise en compte de la biodiversité** dans l'évaluation des projets et une **mise en œuvre effective des mesures compensatoires** (outils réglementaires, méthodologiques et de marché)
- Une **participation du MEEDDM au BBOP** permettant de se tenir au fait des avancées internationales